



Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

5 Rue des Silos-BP 16002
05 010 GAP CEDEX
TEL : 04.92.22.22.30 FAX : 04.92.22.23.29
ddcsp@hautes-alpes.gouv.fr

Lénaïc BORASO
04.92.22.23.08
lenaic.boraso@hautes-alpes.gouv.fr

SAS L'ARCHE
Pré joubert

05260 ANCELLE

Récépissé de déclaration n° 050041003 d'un local hébergeant des mineurs

Local

Dénomination : CHALET DE L'ARCHE

Exploitant

Identité : SAS L'ARCHE

Implantation

PRE JOUBERT 05260 ANCELLE
Tél : 04 92 50 80 50

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 147
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 17 février 2005

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4
Date dernière visite commission sécurité : 10/04/2018
Date arrêté municipal d'ouverture : 03/01/2013

Remarques éventuelles : La périodicité pour cet établissement est de 33 mois (l'Inspection Académique avait demandé au SDIS d'avancer les périodicités de certains centres de vacances pour qu'ils aient les rapports avant les accueil de groupes)

Fait le 6 juin 2018 à Gap

L'Inspecteur Jeunesse et Sports



Sylvain MOUGEI

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou de l'équipement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.